



Coalition des services à l'enfance, à la jeunesse et aux familles du comté de Simcoe

Actes constitutifs

janvier 2019

Objet

La Coalition des services à l'enfance, à la jeunesse et aux familles du comté de Simcoe (Coalition) est une entité collaborative conçue pour rehausser l'efficacité du système de prestation des services dans le comté de Simcoe au nom des enfants, des jeunes et de leurs familles. À titre d'entité sans personne morale, la coalition n'exerce aucune force obligatoire sur ses membres; elle existe pour mieux coordonner leurs efforts collectifs de desservir les enfants, les jeunes et leurs familles. Le conseil obtient son influence des membres de la coalition et fonctionne par la persuasion et le consensus. Il est essentiel que les membres continuent à investir dans la mission de la coalition et à veiller à ce que leurs intérêts et ceux de leurs clients soient bien servis par les initiatives de la coalition.

Les présents actes constitutifs ont pour but de définir clairement la structure, l'autorité de prise de décisions et l'étendue des pouvoirs, la responsabilité financière et les règles d'appartenance de la coalition. Le conseiller juridique conseille à la coalition de préciser ces questions au moyen d'actes constitutifs si elle choisit de demeurer une entité sans personne morale.

De plus, ce document renferme une Annexe sur le travail intégré qui donne un aperçu de la façon dont les membres de la coalition peuvent travailler en collaboration plus étroite en vue d'offrir un système de service plus efficace aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

Vision : Tous les enfants, les jeunes et leurs familles s'épanouissent au sein d'une communauté solide et aidante.

Mission : Optimiser la capacité, l'efficacité et l'originalité culturelle du système des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille au moyen d'efforts collectifs.

Valeurs :

Intégrité (Nous faisons preuve d'honnêteté, de transparence et d'équité dans toutes les activités entreprises au titre de coalition.)

Respect (Nous nous traitons l'un et l'autre avec sensibilité et respect mutuel tout en reconnaissant l'importance de la diversité et de l'inclusion.)

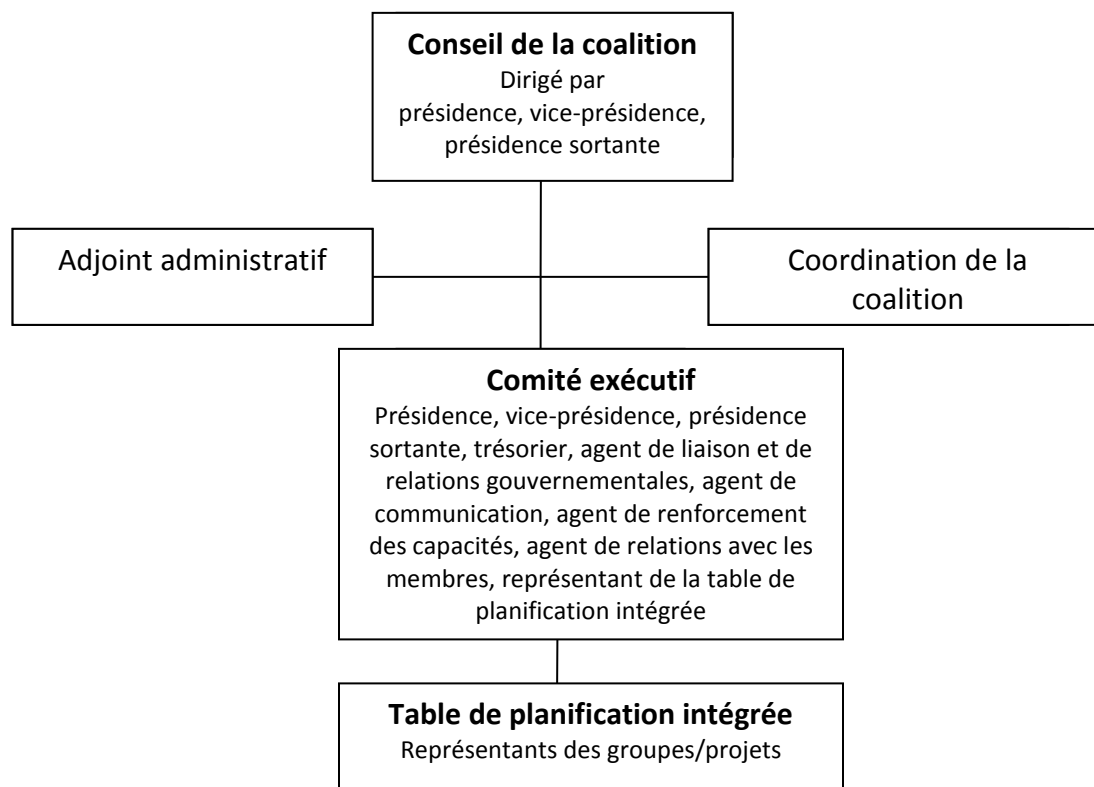
Innovation (Nous cherchons de nouvelles approches, profitons des occasions et amplifions l'effet des initiatives.)

Collaboration (Nous travaillons ensemble en nous fondant sur nos valeurs pour accomplir notre vision et mission.)

Plan stratégique Tous les trois ans, la coalition renouvelle son plan stratégique dans le cadre d'une journée de planification à l'échelle de la coalition. Le plan stratégique actuel (2018-2021) comporte les thèmes suivants :

1. Favoriser la **représentation et l'équité** par la compréhension et l'appui des communautés que nous desservons.
2. Revendiquer la **modification du système** de service en formant une voix puissante.
3. Faire progresser l'**action collective** pour améliorer l'expérience au nom des enfants, des jeunes et des familles.
4. S'appuyer sur les connaissances individuelles et organisationnelles pour renforcer la **sagesse communautaire**.

Structure



Prise de décisions, étendue des pouvoirs

Conseil de la coalition (40+ membres) Composé de membres de la coalition qui appuient la vision, la mission et les valeurs de la coalition, paient une cotisation annuelle à échelle mobile et nomment un membre du personnel cadre qui les représente aux réunions du conseil qui se déroulent cinq fois par année.

- Revendique et appuie le changement proactif et adapté à l'échelle du système au moyen d'une prise de décision fondée sur le consensus des membres.
- Principal organisme décisionnaire en matière de politiques, de planification et de budgétisation.
- Assure le leadership afin d'établir les objectifs et orientations stratégiques prioritaires de la coalition.
- Délègue les responsabilités de prise de décision au comité exécutif et tient compte des conseils de ce dernier qu'il habilite à mener des recherches, à discuter et à présenter des recommandations dans les domaines figurant aux mandats respectifs.
- Crée un forum d'échange d'information, de réseautage, d'éducation et de revendication.

Comité exécutif (9 membres) composé de la présidence, de la vice-présidence de la coalition et de la présidence sortante, du trésorier, de l'agent de liaison et de relations gouvernementales, de l'agent de communication, de l'agent de renforcement des capacités, de l'agent de relations avec les membres et d'un représentant de la table de planification intégrée.

- Établit les systèmes de soutien et gère les processus qui permettent à la coalition d'atteindre les résultats stratégiques fixés.
- Élabore, met en oeuvre et maintien des systèmes permettant à la coalition d'exécuter ses activités.
- Constitue un forum de discussion et de présentation de recommandations au conseil d'administration.
- Garantit le leadership continu du conseil d'administration de la coalition et de la table de planification intégrée.
- Démontre les résultats qui appuient les objectifs stratégiques.
- Effectue le recrutement et fait des recommandations concernant les services à contrat.
- Gère le budget et les finances de manière efficace.
- Gère les relations avec les membres, la communication et les activités de revendication.

Table de planification intégrée (environ 19 membres): Participe à la planification systémique et coordonne les efforts collectifs des projets communautaires visant à améliorer l'intégration du système de prestation des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles du comté de Simcoe. Encourage et appuie la planification parmi les partenaires de service afin d'optimiser l'impact et de renforcer la capacité du système de service grâce aux actions suivantes :

- Examiner les nouveaux projets des bailleurs de fonds et de tous les paliers gouvernementaux dans le but de déterminer l'impact et les occasions locales.
- Offrir la rétroaction et l'appui aux propositions pour qu'elles soient conformes aux principes et aux priorités de la Coalition des services à l'enfance, à la jeunesse et aux familles du comté de Simcoe (Coalition).
- Déterminer les lacunes des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles du comté de Simcoe, faciliter les discussions et élaborer un plan d'action pour combler ces lacunes.
- Inventorier les nouvelles occasions de collaboration, appuyer les efforts coordonnés parmi les partenaires du système et présenter des recommandations de nouveaux projets ou de nouvelles propositions au conseil de la coalition aux fins d'approbation ou de recommandation.
- Fournir des commentaires et des recommandations aux projets ou initiatives qui cherchent du soutien afin qu'ils s'harmonisent avec les priorités de la coalition.
- Élaborer les processus pour les protocoles intersectoriels et les moyens d'accès aux services..
- S'engager à la planification du système incorporant les besoins et objectifs des enfants, des jeunes et des familles, et qui tient compte de la voix de l'expérience vécue comme partie intégrante de la planification du système.
- S'engager à la planification du système qui est inclusif, c'est-à-dire que les programmes et services sont accessibles et adaptés aux enfants, aux parents et aux personnes soignantes ayant des aptitudes diverses et un contexte varié au niveau de la culture, la race, la couleur, la langue, le contexte socioéconomique, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle et les croyances religieuses.
 - Les programmes et services sont accessibles et adaptés à la culture conformément aux principes du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, avec un accent particulier sur les enfants et les familles autochtones, francophones et immigrants.

Responsabilité financière

Puisque la coalition n'est pas un organisme incorporé, elle ne peut pas être propriétaire de biens, entreprendre des contrats, intenter des poursuites ou être poursuivie, ou protéger ses membres ou le conseil contre la responsabilité personnelle dans l'éventualité improbable d'une poursuite en justice. En ce qui a trait à la responsabilité financière, la coalition doit collaborer avec un organisme membre qui convient d'agir à titre de fiduciaire pour tout financement reçu ou tout contrat entrepris, y compris les dispositions prises à l'égard du personnel contractuel.

Dans ce contexte, le conseil est responsable d'adopter et de contrôler le budget annuel établi par le personnel contractuel de la coalition en consultation avec le trésorier et le comité exécutif. Le personnel est responsable de la tenue de livres et de la présentation de rapports au conseil et à la table d'infrastructure, en consultation avec le fiduciaire financier. L'organisme fiduciaire reçoit, gère et débourse les fonds, et entreprend les contrats au nom de la coalition.

Nom de l'organisme membre : _____
Signé

Présidence-direction générale
de l'organisme membre

Présidence de la Coalition des services
à l'enfance, aux jeunes et aux familles

Nom en lettres moulées

Date

Date

Annexe A : Membres

Admissibilité des membres

- Les membres admissibles de la coalition consistent en des organismes publics ou sans but lucratif au service des enfants, des jeunes et de leurs familles (aucun particulier ni organisme à but lucratif), présentent une demande d'adhésion au Comité exécutif, appuient la mission de la coalition, et paient une cotisation à échelle mobile (110-8 300 \$ plus des frais de réunion du conseil d'administration de 100 \$) selon la tranche de budget réservée aux services à l'enfance et à la jeunesse dans le comté de Simcoe.
- Les représentants d'organismes non membres peuvent siéger aux groupes de travail de la coalition, mais ne sont pas admis aux tables ni au conseil.
- Les organismes de financement locaux sont invités à siéger au conseil à titre de membres de plein droit, paient les frais de cotisation, ont droit de vote et de signature de ces actes constitutifs; les ministères provinciaux ne peuvent pas devenir membres à part entière.
- Les coordinations d'importantes initiatives en harmonie avec les principales priorités de la coalition peuvent être invitées à siéger au conseil pendant la durée de l'initiative (sans frais de cotisation, ni droit de vote).

Attentes face aux membres

L'adhésion à la coalition apporte à la fois obligations et avantages. Les avantages comprennent l'occasion de :

- travailler en collaboration pour améliorer les résultats chez les enfants et les jeunes
- bénéficier de l'adhésion gratuite au Consortium de données du comté de Simcoe qui fournit l'accès aux rapports enrichis de Statistique Canada (valeur de 2 000 \$ par année)
- afficher le nom et un lien au site Web de votre organisme sur le site Web de la coalition et les inclure dans le matériel promotionnel comme le Rapport des membres
- utiliser le logo de la coalition conformément aux normes de la coalition en matière d'image de marque
- participer à l'évaluation collective des besoins communautaires en matière de programmes et de services pour vous aider à établir des relations et à former de nouveaux partenariats
- obtenir l'appui de la communauté pour les nouvelles activités ou initiatives que votre organisme désire faire avancer
- travailler ensemble à revendiquer les services
- créer une synergie d'actions et une continuité de service dans les cas où les mandats sont connexes ou se recoupent
- réaliser le mandat et influencer les programmes dans la région.

Obligations

- paiement de la cotisation annuelle des membres en temps opportuns¹
- un membre du personnel cadre s'engage à préparer les cinq réunions du conseil qui se tiennent tous les deux mois de septembre à juin.
- les organismes membres participent activement à la planification stratégique, à l'élaboration de politiques, aux initiatives et aux activités de la coalition
- représenter le point de vue de la coalition et unir les voix sur les questions revêtant une importance pour l'ensemble des membres.
- respecter les normes de communication en utilisant la marque et le logo de la coalition de manière conforme à la mission, à la vision et aux valeurs de la coalition
- Les organismes membres appuient les orientations formulées par la coalition et les défendent.²
- être prêt à appuyer les autres en revendiquant certains programmes, positions ou questions qui sont pertinents uniquement à cet organisme membre.

¹ L'efficacité de la coalition dépend directement de l'appui financier des membres. Si un membre ne paie pas la cotisation annuelle au moment de la facturation en février et suite aux deux tentatives de suivi en juin et en septembre, les avantages de membre seront révoqués (y compris siéger au conseil ou à l'une des tables de la coalition, le site Web et d'autres mécanismes promotionnels de la coalition, et l'accès au Consortium de données).

² Par principe, un organisme membre peut ne pas être d'accord avec toutes les décisions prises par la coalition ou ses tables. Cet organisme a le droit de retirer sa participation aux discussions tout en restant membre de la coalition. La personne qui représente l'organisme peut désirer que le différend soit inscrit au procès-verbal et se récuser de la discussion.

Annexe B : Travail intégré

La présente annexe définit les principes et éléments clés du travail intégré entre les organismes membres de la coalition lorsqu'ils travaillent avec des familles et des clients communs. C'est aussi une plateforme sur laquelle sont basées les ententes de responsabilisation relatives à certains projets qui exigent une coordination/intégration soutenue du service et le travail intégré continu entre membres de la coalition.

Objet

La coalition a pour mission d'optimiser la capacité, l'efficacité et l'originalité culturelle du système des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille au moyen **d'efforts collectifs**. D'après les études (réf. analyse des documents sur l'intégration des services effectuée par le Centre d'excellence) un plus grand nombre de familles et d'enfants obtiennent de meilleurs résultats quand :

- les services sont bien coordonnés et intégrés, et axés sur les forces;
- les familles comprennent clairement les rôles et responsabilités de chaque organisme participant;
- on utilise le modèle de prestation des services le plus rationalisé et le moins intrusif.

Portée

Les membres de la coalition concentrent le travail intégré sur les enfants, les jeunes et les familles qui ont un risque élevé d'obtenir de faibles résultats, qui vivent ou qui risquent de vivre dans un milieu où la qualité des soins serait compromise, ou pour qui les étapes universelle et première d'intervention d'un fournisseur unique ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'enfant ou de la famille. Le travail intégré consiste d'un continuum de la coordination simple à la coordination intensive; l'intensité du travail intégré est fondée sur les besoins de l'enfant, du jeune, de la famille et des membres de l'équipe.

Principes directeurs

1. La sécurité de l'enfant est primordiale.
2. L'identification et l'intervention précoces revêtent une importance essentielle.
3. Faciliter les renvois à l'organisme ou au projet intégré qui convient.
4. Processus axé sur l'enfant, la famille.
5. Axé sur les forces (enfant, famille et système) and anti-oppressif.
6. La collaboration inter-organisme, des approches et un langage communs sont nécessaires pour acquérir une compréhension partagée et holistique de l'enfant
7. Intervention efficace et efficiente, ancrée sur les connaissances fondées sur les preuves.
8. Les professionnels et les familles agissent comme partenaires pour l'évaluation, la planification, la prise de décision et l'intervention.
9. L'évaluation est un processus continu plutôt qu'un événement ponctuel; elle est effectuée parallèlement à d'autres actions et à la prestation de services.
10. Les services et soutiens (formels et informels) sont adaptés à la culture et traduisent les valeurs, les priorités, les forces et les préférences de la famille.

Rôles et responsabilités en matière de travail intégré

Le travail conjoint et la coordination s'appuient sur les mandats de tous les organismes participants et les relient de manière à favoriser l'élaboration d'une approche globale pour l'enfant, le jeune, la famille qui en a besoin. Les systèmes de responsabilisation et de responsabilité de chaque organisme participant demeurent distincts, mais la façon dont les participants assurent la prestation des soins et des services est alignée dans la mesure du possible pour minimiser l'expérience de la famille/de l'enfant avec la fragmentation, le dédoublement des efforts et de la documentation, ainsi que pour rationaliser la prestation des soins. Le personnel des membres de la coalition adhère au code d'éthique professionnelle touchant la responsabilité envers les enfants et les familles et la représentation professionnelle globale, y compris les exigences législatives en matière de protection de la vie privée, de consentement et de devoir de faire rapport.

Le travail intégré est basé sur une **démarche d'équipe** qui exige que les membres de divers organismes fassent preuve de connaissance et de respect face aux rôles, aux connaissances et aux mandats de chacun, et qu'ils cherchent à acquérir une compréhension commune des besoins et des forces de l'enfant et de la famille. Le plan qui en découle est axé sur les résultats qui touchent la sécurité, le bien-être et le développement sain de l'enfant.

La démarche d'équipe a recours à une **méthode systématique de recueil et d'analyse des renseignements** afin de comprendre et de tenir compte de ce que vivent les enfants dans leurs familles et dans le plus vaste contexte de la communauté. Ceci mène aux décisions sur leurs besoins, les mesures à prendre et les services les mieux adaptés pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille en particulier.

L'équipe se réunit pour évaluer les renseignements qui lui permettront d'acquérir une compréhension holistique des forces et des besoins de l'enfant et de la famille dans le contexte de leur situation; l'équipe a recours à divers outils pour recueillir, analyser et vérifier les données avant d'élaborer un plan.

La démarche d'équipe se distingue de la prestation de service traditionnelle dans le sens qu'elle **tient les membres de l'équipe qui appartiennent à de multiples agences également responsables** de favoriser le bien-être de l'enfant ou du jeune au cœur du plan. Ce mode partagé de penser et de comprendre améliorera vraisemblablement les résultats obtenus grâce à un processus inter-agences d'évaluation, de planification et de prestation des services plus efficace, créatif et axé sur les forces.

La démarche d'équipe et **le travail intégré sont activés par** l'engagement des membres de la coalition à participer à :

- une culture qui réunit le personnel de temps en temps pour permettre l'établissement de relations entre les agences et organismes, en groupes locaux;
- la communication inter-organismes en temps opportuns à tous les niveaux, du personnel cadre au personnel de première ligne, notamment la réaction aux demandes de travail en collaboration ou d'utilisation d'outils, le langage et les documents communs pour faciliter le travail intégré des membres de l'équipe;
- la formation sur les principes de base de la pratique interprofessionnelle;
- la volonté d'agir comme chef d'équipe ou coordination de service s'il y a lieu, en vue d'œuvrer auprès de la famille pour planifier, coordonner et surveiller les soutiens formels et informel et garantir que les fournisseurs de service travaillent en collaboration avec la famille selon une approche globale;
- la mise en place de mesures adéquates en matière de protection de la vie privée et d'obtention du consentement à l'égard du travail intégré;
- l'utilisation, parmi les membres de la coalition, de cadres et d'outils communs qui encouragent l'emploi d'un langage commun et d'approches holistiques fondées sur les preuves.

Responsabilité et viabilité des projets intégrés

Quand les membres de la coalition acceptent de faire du travail intégré à long terme, tel que la prévention du suicide, les TSAF ou le plan de soins unique, ils rédigent un protocole d'entente que signent les organismes participants; le protocole précise :

- le but, les produits et les résultats, la portée et les éléments clés ainsi que l'échéancier du projet;
- la délimitation précise des rôles et des responsabilités des organismes participants en ce qui a trait à :
 - la dotation et la supervision
 - la communication
 - les ressources et les outils
 - la formation
 - la documentation
 - la protection de la vie privée
 - le plan d'évaluation
 - le leadership et la structure de surveillance.

Prise de décision et résolution des conflits

Dans la mesure du possible, la prise de décision se fait par un consensus suffisant pour garantir l'action. Dans le cas de projets particuliers, on pourrait désigner un organisme principal qui est responsable de la prise de décision finale selon des critères précis. Un conflit peut survenir entre clients et professionnels, ou entre professionnels. La résolution de conflit suit le processus progressif suivant :

Étape 1 :

- Le(s) parti(s) concerné(s) identifient clairement le problème.
- Les personnes concernées participent à une discussion pour trouver des solutions possibles.
- La résolution du problème survient lorsqu'on forge un consensus sur la solution la plus acceptable, si possible.

Étape 2 : Si le problème n'est pas résolu après l'étape 1 :

- Il y a communication avec les superviseurs des personnes concernées.
- Le « chef d'équipe » appuie la famille au moyen des mécanismes existants (p. ex. documentation, correspondance par écrit, communication verbale).
- En cas de conflit continu entre la famille et les fournisseurs de soins, on peut envisager de changer de fournisseur de soins, si possible.

Étape 3 : Si le problème n'est pas résolu après l'étape 2 :

- En cas de conflit non résolu entre la famille et le responsable ou le fournisseur de soins, on organise une conférence de cas (à la demande de la famille, du responsable et/ou d'un autre membre de l'équipe).
- En cas de conflit non résolu entre le personnel et/ou les organismes, le personnel cadre des organismes en question intervient.

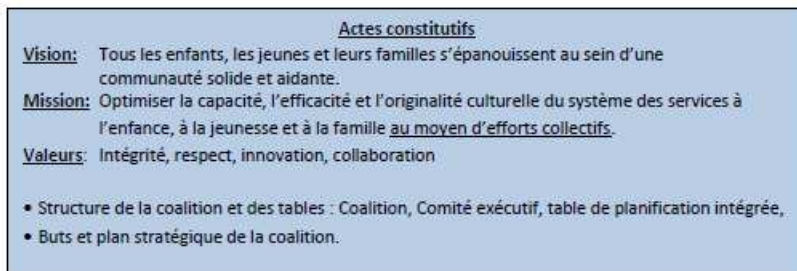


Diagramme de l'annexe B des actes

